

Centre Social Christine Brossier

Enfance
Jeunesse
Famille



Adultes
Culture
Environnement

Créativité, solidarités, partage !

PROJET PÉDAGOGIQUE

Pôle Enfance



ANNÉE 2022-2023

SOMMAIRE

I. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE	p. 3
II. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION	p. 4
• Journée type	p. 5
• Organisation	p. 6
III. ÉQUIPE D'ANIMATION	p. 9
• Rôle de l'animateur	p. 10
• Rôle de la responsable du pôle enfance	p. 11
IV. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	p. 13
• Projet associatif de l'association Surypasserelle	p. 13
• Objectif 1 : Favoriser l'épanouissement et l'éveil culturel de l'enfant	p. 14
• Objectif 2 : Favoriser l'autonomie de l'enfant	p. 14
• Objectif 3 : Développer les notions de respect et de vivre ensemble au sein de la vie en collectivité	p. 15
• Objectif 4 : permettre à l'enfant la découverte et le respect de l'environnement	p. 16
V. ÉVALUATION.....	p. 19

I. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Le pôle enfance du Centre social Christine Brossier est géré par l'association Surypasserelle, dont la présidente est Mme Mélanie Brossier.

L'équipe du pôle enfance est composée de la responsable (Alexandra Faure) et d'animateurs permanents et vacataires titulaires des diplômes requis pour l'exercice de la fonction d'animateur et selon les normes de la DSDEN en termes de qualification (BAFD, BAFA...).

Le pôle enfance est situé dans les locaux du centre social au 131 Chemin de la Madone - 42450 Sury-le-Comtal. Sury-le-Comtal se situe dans la Loire (42) entre St-Just-St-Rambert et Montbrison. La ville de Sury-le-Comtal fait partie de Loire Forez Agglomération.

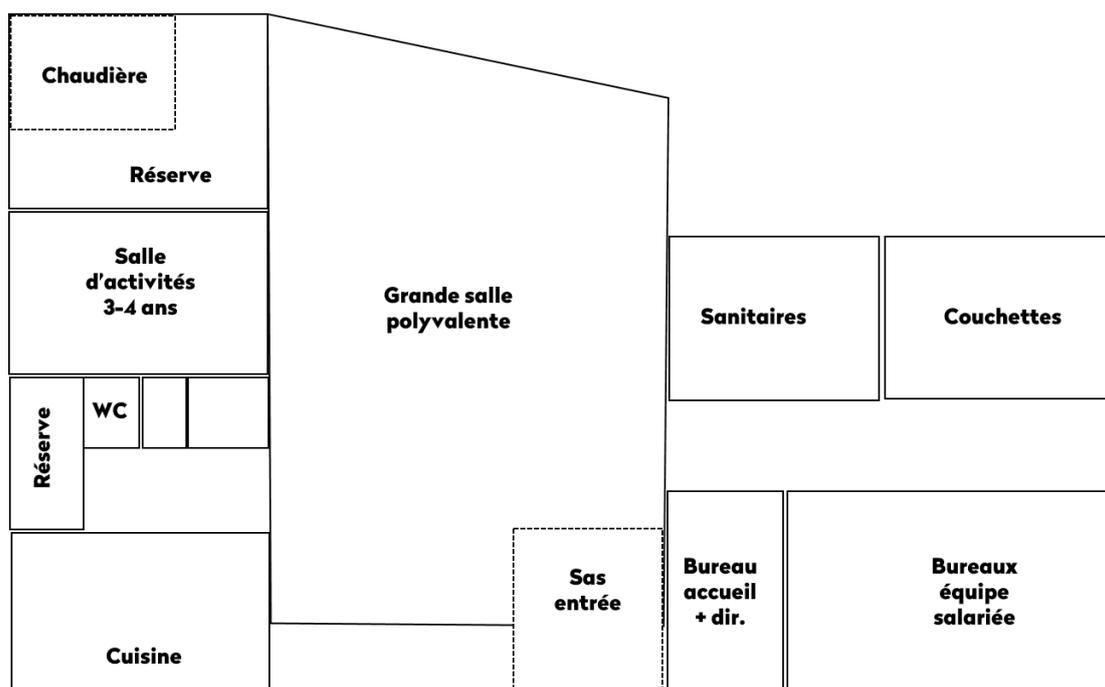
Les locaux : L'accueil de loisirs du pôle enfance se déroule dans les bâtiments du centre social mis à disposition par la mairie.

Les locaux sont composés d'une grande salle d'activités principale pouvant être séparée en deux par une cloison amovible, d'une salle d'activités pour le groupe des plus petits, d'une salle de sieste, d'une cuisine pour les activités culinaires et le goûter, d'une pièce pour l'infirmerie, de deux espaces de bureau et d'un garage pour ranger le matériel de sport ou autre. Des toilettes sont adaptées pour les enfants scolarisés en maternelle et d'autres pour les plus grands.

On trouve aussi une douche et des toilettes réservés aux adultes.

La cour extérieure accueille un jardin potager et une cabane en bois pour abriter le matériel de jardinage et les jeux extérieurs. Un Algéco a été mis en place pour accueillir provisoirement le pôle Jeunesse.

Plan :



II. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

Horaires et jours d'ouverture: Le pôle enfance est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été (Juillet et Août).
L'accueil de loisirs est fermé durant les vacances scolaires de fin d'année.

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 18h.

L'accueil du matin se fait de 7h30 à 9h15 et l'accueil du soir de 16h15 à 18h.

Les mercredis, l'inscription peut se faire à la journée avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas.

Pendant les vacances, l'inscription peut se faire à la journée avec repas ou en demi-journée sans repas.

Pour les enfants accueillis à la demi-journée, le temps d'accueil du matin est de 11h30 à 11h45 et l'accueil de l'après-midi se fait de 13h30 à 14h.

Répartition des enfants : Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans révolus et jusqu'à l'âge de 10 ans (de la petite section de maternelle au CM2).

Ils sont répartis en 3 groupes :

- ☺ Groupe des 3-4 ans (PS-MS)
- ☺ Groupe des 5-7 ans (GS-CP-CE1)
- ☺ Groupe des 8-10 ans (CE2-CM1-CM2)

Capacité d'accueil: L'accueil de loisirs a une capacité maximale de 100 enfants (32 enfants de moins de 6 ans et 68 enfants de plus de 6 ans).

Les effectifs d'accueil sont soumis à la réglementation d'encadrement Jeunesse et Sport :

	- 6 ans	+ 6 ans
Vacances scolaires	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants
Mercredis	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants

Repas : Les repas nous sont fournis en liaison chaude et froide par un traiteur et nous déjeunons dans les locaux de la cantine du groupe scolaire Simone Veil.

L'équipe d'animation veille à ce que chaque enfant goûte de tout et mange suffisamment pour tenir la journée.

Les régimes spécifiques (sans viande ou sans porc) ainsi que les intolérances ou allergies doivent être spécifiés sur la fiche sanitaire.

► **Journée type :**

7h30 – 9h15	<ul style="list-style-type: none">• Accueil des enfants.• Mise en place de différents pôles d'activités calmes (coloriage, jeux de constructions, lecture, etc.)
9h15 - 11h	<ul style="list-style-type: none">• Activités au choix en fonction du thème
11h - 11h30	<ul style="list-style-type: none">• Temps libre
11h30 - 11h45	<ul style="list-style-type: none">• Rangement, lavage de mains• Temps d'accueil (départs ou arrivées)
11h45 - 13h	<ul style="list-style-type: none">• Repas
13h – 14h	<ul style="list-style-type: none">• Temps calme.
13h30- 14h	<ul style="list-style-type: none">• Temps d'accueil (départs ou arrivées)
14h-14h30	<ul style="list-style-type: none">• Temps libre
14h30 – 16h	<ul style="list-style-type: none">• Activités au choix
16h – 16h45	<ul style="list-style-type: none">• Goûter
16h15 – 18h	<ul style="list-style-type: none">• Temps libre• Accueil des parents

► Organisation

Les activités et le temps globalisé : Le centre social a pour vocation de permettre à l'enfant d'être autonome dans le choix de ses activités. C'est pourquoi le **temps globalisé** a été mis en place.

Les objectifs du temps globalisé sont les suivants :

- respecter le rythme de l'enfant ;
- prendre en compte ses besoins et ses envies du moment ;
- développer l'autonomie de l'enfant ;
- permettre à l'enfant de faire ses propres choix et de décider quand il veut faire une activité.

Le temps globalisé c'est créer un sentiment de liberté chez l'enfant dans un cadre déterminé et sécurisant.

Tout au long de la journée, différents espaces de jeux (coin cuisine, Kapla, jeux de société, coloriage, etc.) sont mis en place dans un espace défini. Durant chaque demi-journée, des activités (manuelles, sportives, cuisine, etc.) sont proposées par l'équipe d'animation : les enfants sont libres d'y participer ou non.

Le nombre d'enfants maximum sur chaque activité est régulé par l'animateur qui tient compte de la qualité de l'animation et des règles de sécurité.

Les activités ne doivent pas seulement être pensées en termes d'organisation et de remplissage de planning, mais doivent s'inscrire dans un projet ou une envie réelle de faire telle ou telle chose avec l'enfant. Les activités sont anticipées et préparées. Il est important et intéressant de prendre en compte la configuration du lieu et de l'environnement pour pouvoir faire des activités différentes (extérieures, salissantes, grands jeux, jeux de piste, etc.).

Les activités manuelles et artistiques permettent à l'enfant de développer son imagination, d'acquérir ou de conforter sa motricité fine. Il est intéressant de varier les supports, les matières (peinture, encre, etc.) et les gestes (traces, projections, empreintes). Il faut privilégier le geste à l'objet fini. L'intérêt est la trace laissée par l'enfant et non par l'animateur. Si l'animateur doit intervenir trop souvent lors de l'activité, c'est que celle-ci n'est probablement pas adaptée.

Les activités physiques et motrices permettent de développer une coordination psychomotrice, une prise de conscience (possibilités et limites) de son corps voire un dépassement de soi. Elles sont aussi un moyen de développer la coopération entre les enfants, l'esprit d'équipe, etc.

Les ateliers et activités encadrées : ces temps sont menés par un intervenant ou un prestataire. Les animateurs sont là pour aider et soutenir l'intervenant dans l'activité, faire respecter les consignes et veiller à la sécurité des enfants.

Durant les activités les enfants restent par groupe et ils ont des animateurs référents. Eventuellement pour des grands jeux, ou si une activité proposée plait à un enfant qui n'est pas du groupe, l'animateur (dans la mesure du possible et des capacités de l'enfant) peut l'accepter. Par ailleurs quand l'enfant décide de commencer une activité, il est préférable que celui-ci la termine.

Le repas : Les repas sont pris dans la cantine du groupe scolaire Simone Veil.

Pendant les vacances, selon les effectifs, les enfants mangent en un ou deux services (11h45-12h30 ou 12h30-13h15). Les plus grands pourront profiter de la formule "self-service" afin d'évaluer leurs besoins et leurs envies.

Lors des mercredis un seul service sera mis en place de 11h45 à 13h. Les enfants seront servis à l'assiette.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants terminent ce qui se trouve dans leur assiette et mangent suffisamment pour être en forme l'après-midi.

Chaque animateur fera en sorte que le repas soit un moment de détente (ne pas laisser monter le bruit), d'échanges et d'éducation. L'ensemble de l'équipe pédagogique veillera à ce que tous les enfants mangent et sera vigilante par rapport aux enfants ayant une allergie alimentaire ou un régime particulier (sans viande, sans porc...).

Les enfants peuvent se répartir sur les tables par groupes (petits, moyens ou grands).

En période de Covid, les adultes ne seront pas autorisés à partager la table des enfants. Ils devront prendre place sur les tables voisines de façon à pouvoir surveiller les tables de leurs groupes et être vigilants au volume sonore de chacune d'elles.

Afin de responsabiliser et de rendre autonome les enfants, à la fin du repas, ils débarrasseront leurs plateaux.

Les animateurs doivent être vigilants à limiter au maximum les déplacements pendant le temps du repas : le passage aux toilettes doit se faire avant de passer à table.

Le temps calme : Après le repas, les enfants auront la possibilité d'aller se reposer sur des couchettes dans la salle de sieste pour les plus petits ou s'allonger sur des couvertures pour les plus grands. La sieste ne sera jamais imposée comme punition à un enfant mais proposée pour permettre à l'enfant de se reposer en toute tranquillité.

Pendant les moments de "temps calme" les animateurs pourront proposer aux enfants différentes activités comme le coin lecture, les coloriages et dessins, jeux de société, etc. Ces derniers devront choisir un endroit, chuchoter et faire en sorte que ce moment permette à chacun de se reposer. Les enfants devront éviter au maximum de naviguer entre les différents pôles.

Le temps libre : Durant les "temps libres", les animateurs pourront proposer des ateliers ou jeux extérieurs en plus des pôles d'activités définis en fonction de la demande des enfants et de la faisabilité des activités. Les animateurs auront comme rôle principal de veiller à la sécurité des jeunes et de leur indiquer la surface utilisable.

Il est important que chaque zone de jeux soit sous la surveillance d'un adulte.

Les sorties : Les sorties en dehors du centre ne pourront pas se faire avec un seul animateur. Pour des raisons de sécurité, si un groupe sort du centre ce sera avec deux animateurs au minimum. Dans tous les cas, il faudra prévenir la directrice.

Pour les visites potentielles, ces sorties doivent également être préparées même si le groupe arrive sur un lieu où tout est déjà aménagé. L'équipe devra s'informer sur le lieu de la sortie, sa configuration (où sont les toilettes, les points d'eau, les coins pour le pique-nique, etc.). Les animateurs se répartiront les enfants car il est plus facile de surveiller 6 enfants qu'un groupe de 15. Ils n'oublieront pas les troussees à pharmacie, les photocopies des fiches sanitaires de liaisons, le pique-nique, etc.

Dans un trajet en bus, les animateurs se répartiront dans l'ensemble du bus, les places proches des portes et celle du milieu sur la banquette arrière seront interdites aux enfants. Les jeunes et l'équipe d'animation sont attachés par des ceintures de sécurité si l'autocar en possède. Durant le trajet, les enfants restent assis et ne mangent ni ne boivent pas. À la montée comme à la descente seule la porte de devant est utilisée. Il ne faudra pas oublier de compter régulièrement le nombre d'enfants, surtout avant de partir du lieu de visite.

Les soins sanitaires :

Aucun médicament ne pourra être délivré s'il n'y a pas d'ordonnance.

Dans l'infirmerie, les trousse à pharmacie sont à disposition des animateurs pour prodiguer les soins nécessaires aux enfants. Pour toute sortie hors du centre, il faudra que les animateurs n'oublient pas de prendre une trousse par groupe.

Lorsqu'un enfant se blesse, après l'avoir soigné, il faudra noter dans le cahier d'infirmerie les soins prodigués et en informer la responsable. Dans la mesure du possible, les animateurs doivent d'abord prévenir la responsable en cas d'accident ou de blessures graves, et c'est cette dernière qui prendra le relais pour informer les secours et la famille.

En cas d'incident grave elle prendra la responsabilité de contacter et d'informer le directeur du centre social (ou à défaut ou un administrateur du CA) pour envisager les démarches à suivre.

III. ÉQUIPE D'ANIMATION

Règles de base dans l'équipe :

Tous les membres de l'équipe ont la même obligation : assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant ainsi que faire vivre le projet pédagogique.

Il est important que toute l'équipe travaille ensemble et communique régulièrement. Lorsqu'il y a un problème, il ne faut pas le laisser « trainer » et en parler directement et ouvertement : au moment de la réunion si c'est un problème fonctionnel, ou à la personne en particulier si c'est personnel. Tous les animateurs ont un devoir de respect envers l'autre.

Attention à ne pas montrer un désaccord entre deux animateurs devant les enfants (se parler dans un endroit calme à l'abri des regards indiscrets). Si le conflit ne peut être résolu en face à face, il faut en parler à la responsable qui devra trouver un terrain d'entente.

Les vociférations et l'énervement sont à proscrire. Un animateur doit être capable de garder son calme devant son groupe.

La détention ou la consommation de drogue, au regard de la loi, sont interdits, ce qui entraînera un renvoi immédiat et non négociable de l'animateur.

La consommation d'alcool est interdite devant les enfants et pendant les heures de travail. L'état d'ébriété sur le centre sera également sanctionné par un renvoi.

La consommation de tabac se fera uniquement pendant les temps de pause dans un lieu déterminé. Pendant les activités et devant les enfants, les cigarettes sont interdites.

L'utilisation des téléphones portables ne sera possible que pour un usage pédagogique (musique ou modèle) ou au moment où l'animateur prend une pause. Cependant, lorsque les animateurs partiront en dehors du centre, ils seront tenus d'avoir leur téléphone pour être joignable en cas d'urgence (si un enfant se blesse par exemple) mais non pas pour passer des coups de fil personnels.

Lorsque les enfants sont en activités encadrées par un prestataire, le groupe reste sous la vigilance des animateurs. Ces derniers participent en aidant le prestataire, en suivant et en faisant appliquer les consignes données. Ces moments ne sont pas à prendre pour un temps de pause.

Il est important de pouvoir travailler dans un cadre sécurisant et bienveillant. La bonne marche du centre, l'entraide et le partage des expériences demeurent l'affaire de tous, la responsable et les animateurs sans exception.

Les pauses : Le temps de pause autorisé est de 20 min sur la journée. Pour qu'un animateur puisse partir en pause, il faut être sûr que la sécurité des enfants ne soit pas compromise par son absence. De plus, un temps de pause ne peut jamais se prendre pendant une activité. En revanche les animateurs ont la possibilité de se relayer pour prendre une pause lorsque les enfants sont en temps libres ou en temps calme, sous réserve que l'encadrement soit suffisant.

Les temps de réunion : Un soir par semaine (en principe le jeudi), une réunion sera organisée. Celle-ci aura pour but de faire le bilan de la semaine, de discuter, d'échanger sur des difficultés rencontrées ou des points à améliorer. Cette réunion peut aussi servir à dénouer des tensions.

Rôle de l'animateur :

Etre garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants

Tout au long de la journée, l'animateur doit avoir à l'esprit la sécurité des enfants. Avant de mener une activité ou sur un temps de vie quotidienne, l'animateur doit aménager l'espace, établir des règles précises (sans empêcher l'expression et l'implication du jeune), choisir du matériel adapté à la tranche d'âge des enfants pour assurer la sécurité de tous et être attentif aux situations afin de prévoir les dangers.

Faire vivre le projet pédagogique à travers les projets d'animation

Les activités doivent être préparées selon le projet d'animation élaboré en fonction du projet pédagogique. Les activités ne doivent pas être pensées pour simplement occuper les enfants mais doivent répondre aux objectifs fixés dans le projet pédagogique de la structure en tenant compte des capacités, envies et rythmes de l'enfant.

Être souriant et dynamique : l'animateur doit s'investir dans son travail et ses animations

Du matin au soir, l'animateur doit donner l'envie aux enfants de participer aux activités en étant dynamique et motivé lui-même par les activités qu'il va proposer : ne pas rester assis sur une chaise mais prendre part entièrement aux animations, en faisant avec l'enfant.

Etre capable d'échanger et de communiquer des informations professionnelles tout en ayant un souci de formation et d'évolution

L'animation est un milieu en perpétuelle évolution. Il faut savoir ne pas rester sur ses acquis et aller à la découverte de nouvelles activités, échanger son point de vue sur différents sujets. Cela nécessite d'être ouvert et ne pas hésiter à communiquer pour ne pas laisser « trainer » un problème. De ce fait la remise en cause et l'acceptation des remarques constructives sont importants.

Faire preuve de qualités d'organisation et d'anticipation

Un animateur organisé et qui anticipe l'organisation des différents temps (activités, vie quotidienne) est un animateur qui ne se laissera pas déborder et qui assurera la sécurité des enfants. Une bonne préparation d'activité doit permettre aux enfants de partir dans l'imaginaire et la créativité.

Être respectueux du matériel et des locaux

Pour un bon usage du matériel, les animateurs auront le souci de ne pas gaspiller et de prendre du matériel approprié à l'activité. Ils veilleront à ne pas détériorer le matériel et à le ranger à la fin de son utilisation avec l'aide des enfants.

Avoir un langage et une attitude corrects

L'animateur devra faire attention au vocabulaire qu'il emploie et à son attitude vis-à-vis de l'enfant. Toute forme de langage injurieux ou vulgaire, une attitude violente ou menaçante envers un jeune, même sous l'effet de la fatigue ou de l'énerverment, sont totalement proscrits. Ceci est également valable envers le reste de l'équipe, la direction, le personnel de service, les prestataires, etc. Tout problème doit se régler par la communication et l'échange.

En ce qui concerne la tenue vestimentaire, nous avons tous nos propres critères et habitudes. Cependant, il sera demandé aux animateurs de ne pas porter de casquette à l'intérieur d'un bâtiment, de penser à ôter les lunettes de soleil lorsqu'ils s'adressent à un enfant et d'avoir une tenue vestimentaire décente et adaptée aux activités proposées (éviter les robes et les claquettes ou tongs qui ne tiennent pas aux pieds).

Il est à noter qu'aux yeux des enfants un animateur est un modèle et source d'exemple. Ce qui implique que tout ce qui est demandé à l'enfant (ne pas marcher pieds nus, manger correctement, être respectueux envers les autres, etc.) est tout aussi valable pour l'animateur. Ainsi l'animateur gardera toute sa crédibilité vis-à-vis des enfants.

L'animateur sera attentif à ne pas se substituer au rôle des parents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas avoir d'enfant « chouchou » au détriment des autres enfants et mesurer ses marques d'affection. L'animateur n'est pas non plus le « copain » des jeunes. A fortiori avec les plus grands, il devra garder une certaine « distance » pour préserver sa crédibilité.

Rôle de la responsable du pôle enfance :

Être garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants

Physique : elle veille à la présence permanente des animateurs auprès des enfants. Elle n'hésite pas à appeler le médecin en cas de doute. Elle a le souci de l'hygiène corporelle, de la qualité des repas.

Morale : elle veille à ce que tous les enfants trouvent une place au sein du groupe et qu'il n'y ait pas d'enfant « exclu » ou d'enfant « bouc émissaire ».

Affective : elle veille à ce que tous les enfants se sentent bien dans le groupe et au centre.

Être garante du respect des normes d'hygiène et de sécurité (nettoyages des locaux, respect des consignes de sécurité, etc.).

Être garante de la mise en œuvre du projet pédagogique

Lors de la préparation du séjour, elle saura expliquer les différents objectifs pédagogiques et veillera à ce qu'ils soient appliqués tout au long du séjour. Elle aura souci que les animateurs appliquent les règles de fonctionnement et les objectifs du séjour.

 **Entretenir des relations saines avec le personnel, les intervenants, les prestataires, les familles et les responsables de l'association**

La responsable est la garante du bon déroulement des activités avec un prestataire ou un intervenant. Elle est également présente pour communiquer avec les parents, répondre à leurs questions, échanger avec eux.

La responsable devra communiquer régulièrement avec le directeur du centre social afin de le tenir informé des projets mis en place, des éventuelles difficultés rencontrées et de répondre à ses différentes questions.

 **Avoir un rôle de formateur et d'évaluateur auprès des stagiaires et des animateurs**

La responsable veillera à ce que tous les animateurs trouvent leur place au sein de l'équipe. Elle devra également permettre aux animateurs de consolider leurs connaissances dans l'animation, d'échanger avec l'ensemble de l'équipe pour en acquérir de nouvelles et d'avoir un esprit critique sur sa pratique pour ne pas rester sur ses acquis.

 **Assurer la gestion financière et le suivi administratif**

La responsable devra gérer le budget de l'accueil de loisirs et tenir à jour tous les documents administratifs. A la fin des vacances, la directrice fera un bilan financier et moral du déroulement de la période pour pouvoir en rendre compte à l'association.

 **Être capable de mesurer les risques éventuels et en toute conscience veiller à limiter ceux-ci afin de pouvoir répondre de ses actes devant l'association**

Ses différentes responsabilités l'amènent à prendre les décisions finales et à veiller à ce qu'elles soient respectées et appliquées. Elle veille à faire prendre conscience aux animateurs de leur responsabilité aussi bien d'adultes que d'animateurs ayant en charge des enfants dont ils se portent garants.

IV. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Projet associatif de l'association Surypasserelle :

« L'association Surypasserelle, chargée de la gestion du Centre social Christine Brossier, a pour objectif de développer aux côtés des habitants des services qui améliorent leur quotidien et de leur offrir une « maison solidaire » : un lieu pour s'exprimer, partager, prendre des responsabilités, s'investir positivement dans la vie locale. Son action s'inscrit dans la fidélité à des valeurs fondamentales telles que la solidarité, l'entraide, la laïcité et la fraternité » (article 2 des statuts de l'association).

Afin de respecter au mieux le projet de l'association Surypasserelle, la responsable du pôle enfance et l'équipe d'animation doivent œuvrer pour que l'enfant puisse s'exprimer, donner son avis, faire des propositions, qu'il soit acteur de ses apprentissages et de ses vacances. Tout ceci dans le but de lui permettre de développer en lui les notions d'autonomie, de responsabilité, de solidarité, de confiance en soi. La responsable et l'équipe d'animation doivent arriver à prendre en compte l'enfant en tant qu'individu au sein d'un groupe.

Cela va se traduire par une pédagogie différenciée, c'est-à-dire faire en sorte que chaque enfant prenne en charge son propre choix dans le projet, dans l'activité. Il faut savoir poser le cadre et laisser l'enfant évoluer à l'intérieur de ce cadre pour qu'il puisse se construire autant dans un projet collectif que dans un projet individuel, tout en assurant sa sécurité physique, morale et affective. Le jeu est essentiel pour l'enfant parce qu'il lui permet de développer de nombreuses capacités. C'est l'un des moteurs de l'apprentissage. Dans une vie en collectivité, le groupe tient une place importante, mais l'enfant en tant qu'individu l'est tout autant voire plus.

L'accueil de loisirs doit être un lieu de rencontre et d'échanges où l'enfant a la possibilité de mieux se connaître, de découvrir en lui de nouvelles capacités, de se valoriser et d'aboutir au final à une prise de confiance en soi pour son épanouissement en communauté et en famille.

Objectif 1 : Favoriser l'épanouissement et l'éveil culturel de l'enfant

- ✓ Favoriser le bien-être des enfants :

L'accueil de loisirs doit être un lieu où l'enfant peut vivre pleinement son temps de loisirs. L'animateur proposera donc des activités qui répondent aux envies et besoins de l'enfant, afin de favoriser son épanouissement et son bien-être dans un cadre sécurisant, en garantissant sa sécurité physique, morale et affective.

- ✓ Proposer des activités variées :

L'équipe doit pouvoir proposer différentes activités (sportives, manuelles, d'expression) à tout moment de la journée et faire découvrir de nouvelles choses. Tout ceci dans le but que l'enfant puisse appréhender et découvrir des capacités dans ces différents domaines. À l'inverse, pendant les temps libres, l'animateur « s'effacera » pour laisser l'enfant jouer à ses propres jeux avec des ami(e)s ou seul. Tous ces moments sont importants dans le développement de l'enfant.

Objectif 2 : Favoriser l'autonomie de l'enfant

- ✓ Donner le choix aux enfants de leurs temps d'activités :

À travers la méthode du temps globalisé, les enfants doivent pouvoir avoir le choix dans leurs activités selon les différents temps de la journée.

L'équipe d'animation doit s'adapter à toute situation, faire preuve de bon sens et se remettre en question afin de respecter le rythme de vie de chaque enfant en tant qu'individu. L'équipe proposera plusieurs activités et l'enfant pourra choisir en fonction de ses envies, ses ami(e)s, sa fatigue, etc. Il ne faut pas rentrer dans une logique de consommation d'activités en boostant les enfants toute la journée, mais trouver un juste milieu qui permettra de prendre en compte le rythme de chacun car un enfant autonome est un enfant libre.

- ✓ Permettre aux enfants d'être acteurs de leur séjour :

Les enfants pourront proposer des activités, les animateurs auront pour rôle de prévoir du temps pour concrétiser ces idées en fonction de leur faisabilité. Les plus grands pourront proposer et animer des activités, des jeux pour les autres groupes.

L'autonomie des enfants passe aussi par l'implication dans les tâches quotidiennes : mise en place des activités, préparation du goûter, rangement des salles... Chaque enfant aura possibilité de s'impliquer dans l'organisation de son séjour en fonction de ses envies et de ses besoins.

Objectif 3 : Développer les notions de respect et de vivre ensemble à travers la vie en collectivité

- ✓ Grandir avec les autres en respectant les différences de chacun :

L'équipe d'animation devra montrer une attention particulière à ce que tous les enfants puissent trouver leur place au sein du groupe.

Les animateurs pourront favoriser la mise en place de jeux par équipe où la coopération est nécessaire pour gagner, être attentifs à ce que chacun soit accepté dans son équipe ou son groupe.

Durant les temps informels, des moments d'échange, de débat pourront être mis en place.

Mettre en avant les notions de respect et de partage.

- ✓ Respecter les règles de vie collectives:

Au cours de la journée, de nombreux moments permettent à l'enfant d'être libre dans ses choix d'activités. Activités libres ne veut pas dire que tout est permis ! L'enfant, pour son développement personnel, a besoin de cadre. Les règles de la vie en collectivité fixées par l'équipe d'animation en font partie. Il est important que ces règles soient connues par les enfants en début de séjour afin qu'elles puissent être respectées (par exemple ne pas taper, ne pas injurier, ranger un jeu après l'avoir pris, etc.)

En cas de non-respect des règles, un enfant pourra être sanctionné (et non puni !)

Différence entre punition et sanction

On doit distinguer :

- La dimension répressive qui concrétise le pouvoir du fort (l'adulte) sur le faible (l'enfant)
→ on est alors dans le domaine de la punition.
- La dimension réparatrice, qui est justifiée par des règles connues par tous (adultes et enfants) et acceptées par avance
→ on est alors dans le registre de la sanction.

La punition est l'expression d'un rapport de force dans lequel le dominant (l'adulte) exerce son pouvoir sur le dominé (l'enfant). La punition s'exerce dans le cadre d'un pouvoir personnel et peut paraître arbitraire car elle dépend du bon vouloir de l'individu en position de supériorité (de son niveau d'agacement ou de fatigue, de sa préférence pour tel enfant avec lequel il sera plus souple, de son rejet de tel autre enfant qui sera systématiquement et sévèrement puni...).

Les punitions sont souvent vécues comme injustes par les punis car :

- elles ne prennent pas appui sur des règles claires et partagées ;
- elles ne s'appliquent pas de la même manière à chacun ;
- elles peuvent être disproportionnées par rapport à la faute.

Par ailleurs, elles sont souvent inefficaces car elles ont tendance à être vécues non seulement comme injustifiées mais aussi comme évitables sur le principe du « *pas vu, pas pris* ». Les enfants essaient donc de développer des stratégies pour échapper aux punitions.

La sanction peut être définie comme « la conséquence prévue à l'avance d'une infraction ou d'un non-respect d'une règle ou d'une loi explicitement formulée et reconnue » (Jean-Pierre Carrier – Docteur en Sciences de l'Education).

Les comportements non acceptés considérés comme des infractions ainsi que les sanctions correspondantes sont donc définies au préalable.

Les réparations (symboliques – comme une lettre d'excuse, ou matérielles – comme la réparation d'un objet cassé ou le nettoyage d'une bêtise) sont connues et adaptées au type et à la gravité de l'infraction.

La sanction ne peut pas être vécue comme injuste car elle est accessible à tous et s'applique de la même manière à chacun. C'est là que réside la différence entre punition et sanction.

Objectif 4 : Permettre à l'enfant la découverte et le respect de l'environnement

- ✓ Susciter l'intérêt pour son environnement proche :

Il est important que l'enfant puisse se familiariser avec les lieux qui l'entourent. L'équipe d'animation doit privilégier des activités en lien avec l'environnement local pour permettre à l'enfant de connaître son territoire.

Connaitre son environnement c'est savoir s'y situer, s'orienter, trouver des repères et exploiter les ressources.

- ✓ Accompagner les enfants dans les principes de développement durable et respect de l'environnement:

Les enfants sont les acteurs de demain (et même d'aujourd'hui !). Les initier au respect de l'environnement est notre devoir en tant qu'adulte.

Dans ses activités et au quotidien l'équipe d'animation veillera à adopter le plus possible une démarche "éco-responsable" afin de sensibiliser les enfants : préférence pour du matériel réutilisable, utilisation de matériaux de récupération, réduction et tri des déchets... Elle aura pour mission d'inculquer les valeurs du respect de notre planète aux enfants.

Objectifs pédagogiques	Objectifs intermédiaires	Moyens
Favoriser l'épanouissement et l'éveil culturel de l'enfant	Favoriser le bien-être de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - être attentif aux envies et besoins de l'enfant - mettre à disposition des animateurs la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur - favoriser l'échange lors de conflits
	Proposer des activités variées	<ul style="list-style-type: none"> - diversifier les choix d'activités au maximum (manuelles, sportives, culturelles...) - proposer des activités adaptées aux tranches d'âge
Favoriser l'autonomie de l'enfant	Donner le choix aux enfants de leurs temps d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place le temps globalisé pour permettre à l'enfant de disposer de temps durant lesquels il n'est pas sollicité pour une activité donnée mais où il peut faire des choix
	Permettre aux enfants d'être acteurs de leur séjour	<ul style="list-style-type: none"> - rendre possible l'émergence de projets issus d'un désir des enfants - impliquer les enfants dans les tâches du quotidien et la mise en place des différents temps de la journée

Objectifs pédagogiques	Objectifs intermédiaires	Moyens
Développer les notions de respect et de vivre ensemble au sein de la vie en collectivité	Grandir avec les autres en respectant les différences de chacun	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser les jeux de coopération - mettre en place des temps d'échanges et de débats (pour les plus grands) - élaborer des règles de vie avec les enfants - mettre en avant les notions de partage et de respect
	Respecter les règles de vie collectives	
Permettre à l'enfant la découverte et le respect de l'environnement	Susciter l'intérêt pour son environnement proche	<ul style="list-style-type: none"> - organiser des activités, sorties ou mini-séjours sur le territoire proche - initier les enfants au respect de l'environnement à travers l'apprentissage de gestes quotidiens par le biais d'activités, de jeux, de responsabilisation - privilégier des activités favorisant une démarche éco-responsable (ex.: matériaux de récupération...)
	Accompagner les enfants dans les principes de développement durable et respect de l'environnement	

V. ÉVALUATION

L'évaluation s'effectue en plusieurs temps et à différents niveaux.

En premier lieu des temps d'échanges sont organisés à chaque période de l'année pour permettre aux enfants de s'exprimer sur leurs envies et leurs remarques concernant les activités, les différents temps de la journée, les petits soucis du quotidien ...

L'équipe d'animation se réunit ensuite une fois par semaine (en principe le jeudi) pendant les vacances et une fois par période (le mardi après-midi) concernant les mercredis pour effectuer un bilan.

Ce bilan porte sur la cohérence entre les actions d'animation mises en place et les objectifs et orientations du projet pédagogique. Le but est de faire un bilan partagé en pointant les changements à opérer pour améliorer nos pratiques. Les animateurs reçoivent une fiche bilan à remplir pour cibler certains points particuliers à aborder lors des réunions.

Lors des temps d'accueil et des moments conviviaux (fêtes de fin de séjour, goûters parents-enfants...), les échanges réguliers avec les familles nous permettent de recueillir des remarques et des appréciations qui nous permettent de compléter les bilans écrits. Le dialogue avec les familles peut également nous donner des idées d'actions à mettre en œuvre à l'échelle plus large du centre social.

Enfin, un bilan écrit est rédigé après chaque période de vacances par la responsable du pôle enfance. Ce bilan fait état de la fréquentation, des retours recueillis auprès des enfants et des parents, d'un point sur l'équipe, d'un point sur les sorties et les projets mis en place.

Au cours de ces différentes étapes, notre projet pédagogique est amené à évoluer afin que nos pratiques s'améliorent et s'adaptent aux besoins du public.